

## **Déclaration de l'ACAJ sur la suite du dossier de prêt de 200 millions d'euros par Fleurette Mumi Limited à Gécamines**

**Kinshasa, le 17 février 2020 :** Subsidiairement aux précédentes communications de l'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice, ACAJ en sigle, sur le dossier de prêt de 200 millions d'euros, avenu entre Gécamines et Fleurette Mumi/Ventora<sup>1</sup>, et pour faire droit aux moyens présentés par ces deux sociétés dans leurs communiqués de presse<sup>2</sup>, nous exposons ci-dessous la synthèse des éléments nous fournis ce, par devoir d'impartialité, pour éclairer davantage la lanterne du public sur ce feuilleton toujours en instruction auprès du Parquet Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe<sup>3</sup>.

En effet, en vue de nous permettre de confronter les nouveaux éléments reçus de la Gécamines et la Ventora, l'ACAJ a eu à adresser des lettres à ces dernières ainsi qu'à la Raw Bank<sup>4</sup>, aux fins d'obtenir de complément d'informations sur certains points d'ombre. La société Ventora a répondu par écrit<sup>5</sup>, tandis que la Gécamines et la Raw Bank ne l'ont pas fait jusqu'à la publication de cette déclaration.

**L'ACAJ encourage vivement ces deux dernières, en particulier la Gécamines, à le faire afin de lui permettre d'en exploiter dans le rapport détaillé qu'elle va publier incessamment sur la gestion du prêt reçu. Elles doivent adhérer au dialogue social.**

**Du recoupement réalisé, sur base des nouveaux éléments, il appert clairement que la hiérarchie de la Gécamines avait sollicité et obtenu de la part de son partenaire Fleurette Mumi plusieurs interventions financières pour le financement de ses plusieurs projets dont la somme de 128 millions d'euros dans le cadre d'une ligne de prêt sans garantie de 200 millions d'euros<sup>6</sup>.**

---

<sup>1</sup> Deux communiqués de presse de l'ACAJ de 22 et 24 décembre 2019.

<sup>2</sup> Communiqués de presse diffusés par Gécamines et Ventora le 23 décembre 2019.

<sup>3</sup> Le dossier est instruit sous RMP 1369/023.

<sup>4</sup> Lettres n° 27/ACAJ/VV/GK/2020 du 03 février 2020 adressée à Ventora Développement. Lettre n°28/ACAJ/VV/GK/2020 du 10 février 2020 adressée à la Gécamines SA. Lettre n° 29/ACAJ/VV/GK/2020 du 04 février 2020 adressée à la Raw Bank. Lettre n° 33/ACAJ/VV/GK/2020 du 12 février 2020 adressée à la Gacamines SA.

<sup>5</sup> Lettre de Ventora n° ZM/VD/004/2020 du 06 février 2020 avec plusieurs pièces.

<sup>6</sup> ACAJ a eu accès à plusieurs documents qui montrent que de 2011 à ce jour la Gécamines a reçu de Fleurette Mumi la somme de 648.057.500 USD au titre de prêt.

## **1. L'existence du contrat de prêt entre Fleurette et Gécamines**

Les éléments fournis par Ventora à l'ACAJ établissent que la Gécamines avait effectivement obtenu un prêt de 128 millions d'euros, sur une ligne de 200.000 millions, auprès de Fleurette Mumi suivant l'accord signé le 02 octobre 2017, par Monsieur KINTALEG Alain MUKONDA, pour le compte de Fleurette Mumi Limited; et Monsieur Jacques KAMENGA TSHIMUANGA, pour la Gécamines<sup>7</sup>. Les deux parties avaient convenu que ce prêt devait être remboursé à l'échéance du 4 avril 2018 assortis de 3.003.016,19 euros au titre d'intérêts au taux libor 30 jours plus 5% l'an,

## **2. L'effectivité du transfert de 128 millions d'euros à Gécamines**

Les documents consultés par ACAJ prouvent que le 04 octobre 2017, sur demande écrite de Gécamines datée du 02 octobre 2017<sup>8</sup>, Fleurette Mumi a transféré à la Gécamines la somme de 128 millions d'euros. Cette somme a été viré sur le compte n° 05101-01002300022-05/EUR ouvert le 02 octobre 2017 sous l'intitulé : « Gécamines Développement » auprès de la Raw Bank. Le Swift du transfert de 128 millions d'euros en faveur de la Gécamines a été émis par la banque UNICREDIT GROUP en date du 4 octobre 2017 en référence à l'accord de prêt du 2 octobre 2017, créditant le compte de la Gécamines à la Raw Bank en passant par la banque ING à Bruxelles. Dans sa lettre n° DJ/H8/HU/n° 04 du 08 janvier 2020 adressée à la Gécamines, la Rawbank soutient avoir débité le 26 octobre 2017 la banque correspondante ING de la somme de l'équivalent de 128 millions d'euros soit 148.096.000 pour être virés sur le compte Gécamines.

**En conclusion, après vérification objective des documents en notre possession, l'ACAJ conclut en ce que le contrat de prêt, entre Gécamines et Fleurette Mumi, a bel et bien existé ; et le transfert de 128 millions d'euros a été effectué.**

Pour tout contact presse :

Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ  
Téléphone : +243 81 404 3641

---

<sup>7</sup> L'ACAJ a obtenu la copie signée par les parties .

<sup>8</sup> Dans une lettre adressée à Fleurette Mumi le 2 octobre 2017, Monsieur Jacques KAMENGA TSHIMUANGA, Directeur Général a.i de la Gécamines, a communiqué les coordonnées bancaires.

Email : [kapiambag2@gmail.com](mailto:kapiambag2@gmail.com) et acajasbl@yahoo.fr